



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 3 juillet 2023

Direction des sécurités / SIDPC

Affaire suivie par : Ianis PROAL

Tél : 02 21 27 30 45

pref-defense-protection-civile@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
Madame et Messieurs les
présidents de communauté
d'agglomération et de
communauté de communes**

Objet : Dispositif « gestion des vagues de chaleur saison estivale 2023 »

Référence : Guide « Faire face aux vagues de chaleur avec votre plan communal de sauvegarde »

Suite à l'activation du dispositif saisonnier de vigilance lié au risque de survenue de vague de chaleur, il m'a paru utile de vous transmettre la nouvelle édition du **"Guide pratique d'élaboration du volet vague de chaleur"** pour le PCS afin de vous accompagner dans la mise en place des dispositions permettant de mieux faire face aux effets des vagues de chaleur sur la population.

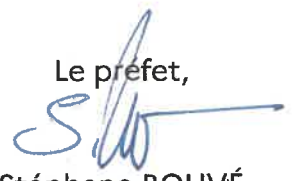
Pour la saison estivale 2023, je vous invite donc à vous mobiliser pour prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur en portant notamment une attention particulière aux populations les plus à risque. Cela passe notamment par :

- la tenue des registres nominatifs communaux;
- la mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque hébergées en institutions avec notamment l'accès à des locaux rafraîchis ;
- le dispositif d'information et de communication portant sur les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur.

Pour toute question, vous pouvez contacter la préfecture à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@cotes-darmor.gouv.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,


Stéphane ROUVÉ